

*Article 21 du Règlement*  
**REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 14 heures.

[Traduction]

**LE COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES**  
 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

**M. le Président:** J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau de la Chambre le rapport annuel du commissaire aux Langues officielles pour l'année civile 1985.

Je rappelle aux députés que conformément à l'article 46(4) du Règlement, ce rapport est renvoyé d'office en permanence au comité mixte permanent de la politique et des programmes des langues officielles et que leurs Honneurs les sénateurs en seront informés.

**DÉCLARATIONS AUX TERMES DE  
 L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT**

[Français]

**LES DROITS DE LA PERSONNE**  
 LES REQUÉRANTS AU STATUT DE RÉFUGIÉ

**Mme Lucie Pépin (Outremont):** Monsieur le Président, le 4 avril prochain, la Cour suprême doit statuer sur l'ordre de déportation de sept personnes d'origine sikh. Les officiers d'immigration leur ont refusé une audience personnelle et les Sikhs considèrent que cela va à l'encontre de la Charte des droits et libertés.

Si la Cour suprême déboute le gouvernement dans cette affaire et donne raison aux Sikhs, cela va signifier que chaque requérant au statut de réfugié va pouvoir se faire entendre personnellement par les fonctionnaires de l'immigration.

Cela va aussi signifier que le système de reconnaissance du statut de réfugié va être complètement surchargé. En comité parlementaire, on a reconnu l'importance pour chaque requérant de se faire entendre en personne. Plusieurs députés conservateurs de ce comité sont même d'accord avec moi: on ne devrait pas traiter les gens comme des numéros.

A mon avis, le gouvernement ne devrait pas attendre que la Cour suprême l'oblige à entendre les requérants au statut de réfugié. C'est une pratique qui devrait être normale et courante.

\* \* \*

[Traduction]

**LES FILMS**

LES PRODUCTIONS CANADIENNES EN LICE POUR UN OSCAR

**Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood):** Monsieur le Président, nous avons appris hier au soir que l'industrie cinématographique canadienne a prouvé encore une fois sa force et sa qualité en obtenant quatre nominations et un Oscar.

La remise des GENIE a eu lieu dimanche soir. Le Centre national des arts a dû refuser des gens qui voulaient y assister, voir des films canadiens. Et pourtant, très peu de Canadiens

ont la chance de voir ces productions de Canadiens, que ce soit l'Office national du film ou des producteurs indépendants, y compris ceux qui sont primés.

La distribution cinématographique au Canada continue d'être dominée par des intérêts étrangers qui préfèrent vendre leur produit, et en tirer des bénéfices, que donner une chance aux productions canadiennes. Le gouvernement devrait accorder la priorité à un programme visant à stimuler la production de films canadiens par des sociétés indépendantes et à aider l'Office national du film, qui est réputé à l'échelle internationale et qui gagne régulièrement des Oscars. Il devra négocier avec les provinces pour s'assurer que tous les Canadiens ont la possibilité de voir les films réalisés au Canada.

Les mesures visant simplement à promouvoir les productions canadiennes sans se préoccuper de leur distribution, comme on en a prises par le passé, se sont révélées inutiles. L'industrie cinématographique pourrait constituer une source précieuse d'emplois pour les Canadiens et elle est absolument essentielle à notre patrimoine culturel.

\* \* \*

**L'AGRICULTURE**

LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DES AGRICULTEURS

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Monsieur le Président, l'exploitation agricole familiale est la pierre angulaire de l'agriculture au Canada. C'est une unité de production rentable puisque toute la famille travaille sans assurance-chômage, sans régime d'accident du travail ni congé payé. Quand le rendement et les cours des produits agricoles sont bons, l'agriculteur prospère, mais il doit toujours compter avec les conditions atmosphériques, les prix, l'inflation, les sauterelles et les taux d'intérêt. Depuis trois ans les prix agricoles stagnent, les récoltes sont médiocres et les taux d'intérêt sont élevés si bien que des milliers d'agriculteurs partout au Canada connaissent une situation financière qui est la pire depuis les années 30.

Un peu plus de 20 agriculteurs avaient fait faillite en 1979, mais depuis lors un quart de million d'agriculteurs ont coulé à pic pendant que 50,000 autres sont aux prises avec de graves difficultés financières. Et parmi ceux-là beaucoup sont parmi les plus productifs et les plus dynamiques. En 1979, ils avaient emprunté pour agrandir leur exploitation et par la suite ils ont été victimes de mauvaises récoltes, de la faiblesse des prix et des taux d'intérêt. Beaucoup d'entre eux ont dû payer en intérêts presque autant sinon davantage qu'ils avaient emprunté et doivent toujours plus que le montant initial. De nombreuses banques sont sur le point de saisir leurs biens.

Au cours des années 30, à la suite de mesures à la fois fédérales et provinciales les sociétés financières avaient dû conclure des arrangements raisonnables pour sauver des milliers de fermes. Quand l'intérêt à payer est égal à la somme empruntée ou même la dépasse, et que le principal reste toujours plus élevé que le prêt initial, aucun cultivateur ne peut s'en sortir. Nous devons donc obliger les intéressés à conclure des accords raisonnables. En somme nous devons sauver l'exploitation familiale.